

Séance du mardi 14 octobre 2014 à 20h30  
Mairie – salle du Conseil

PROCES-VERBAL

<b>Présidence :</b>	M.	Wolfgang	HONEGGER	
<b>Présents :</b>	Mme	Anne	BOADA	
	Mme	Carol	BORLOZ-NEUFFER	
	M.	Christophe	FAVRE	
	M.	Georg	FEYER	
	M.	Bastien	GUEx	
	Mme	Isabelle	ISCH	
	M.	Jean	KELLER	
	M.	Philippe	LAGRANGE	
	Mme	Erika	MOTTIER	
	Mme	Marie-France	MUTILLOD	
	Mme	Fabienne	PITTELOUD	
	M.	Marco	REALINI	
	M.	Georges	RYCHNER	
	Mme	Anne-Claude	SEMON	
	Mme	Elisabeth	STALDER	
	M.	Viken	VARTZBED	
<b>Assistent :</b>	M.	François	MAZENOD	Maire
	M.	Michel	STALDER	Adjoint
	M.	Andreas	BAUMGARTNER	Adjoint

**Excusé :**

◆ ◆ ◆

**Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal du 23 septembre 2014
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
4. Nomination des présidents et vice-présidents des locaux de vote pour 2015
5. Propositions de la Mairie
6. Propositions individuelles et questions
7. Huis clos (naturalisations)

◆ ◆ ◆

## 1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 23 SEPTEMBRE 2014

- P. 373 : M. RYCHNER propose que la fin de la dernière intervention de Mme Isch soit modifiée de la façon suivante « ... et qu'il aurait été diffusé à tous avec les chiffres ».
- P. 371 : Mme ISCH souligne qu'il ne s'agit pas de « l'ESCREC », mais de « l'ESREC ».
- P. 373 : Mme ISCH, concernant sa première intervention, au sujet des stores, demande que « la moins chère » soit remplacé par « la mieux adaptée ».
- Concernant sa seconde intervention, au sujet du rapport de sécurité, remplacer « qu'il aurait été diffusé » par « qu'il aurait dû être diffusé ».
- P. 380 : Concernant le dernier paragraphe, Mme ISCH souligne qu'il ne s'agit pas de renvoyer une délibération, mais une réflexion.
- P. 381 : Au sujet du dernier point, Mme ISCH informe qu'il ne s'agit pas du « GICOR », mais du « GICORD ».

**Le procès-verbal est approuvé par 15 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.**

## 2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Président prend la parole pour lire une communication de l'Association des communes genevoises (ci-après ACG) :

### « Budget 2015 de l'ACG »

*Le budget 2015 de l'ACG fait apparaître des charges de Frs. 3'163'400,- et des revenus de Frs 2'980'430,-.*

*Il se solde donc par un déficit de Frs. 182'970,- qui sera financé par la fortune de l'Association. Ce déficit provisoire provient de ce que les deux postes de travail supplémentaires créés pour assumer la facturation des repas pris dans le cadre du GIAP ne donneront lieu à aucune refacturation en 2015, année test de cet important projet.*

### Cotisations 2015

*Compte tenu de ce qui précède, le montant des cotisations communales passe de Frs 3,- à Frs. 3,60 par habitant et de Frs. 2,- à Frs 2,40 par habitant pour la Ville de Genève.*

*Cette adaptation produira des recettes annuelles supplémentaires de l'ordre de Frs. 250'000,-. »*

Mme BORLOZ-NEUFFER rappelle que, suite aux retards apparus dans la prise en charge des urnes au local de vote, Mme Anne BOADA et elle-même ont reçu une lettre de la Chancellerie. Celle-ci lui a transmis la réponse reçue le 1er octobre des autorités, dont elle donne lecture :

*« Suite à la défaillance prise en charge des urnes par l'entreprise mandatée lors de l'opération électorale du 18 mai dernier, nous avons lancé un appel d'offre, en collaboration avec la Centrale commune d'achat, afin que cette prestation soit améliorée.*

*Le contrat de collecte des urnes a été adjugé à un nouveau prestataire qui offrait toutes les garanties pour une amélioration du délai de prise en charge des urnes dans les locaux de vote.*

*A l'issue du scrutin de dimanche dernier, force est de constater que si dans la majorité des cas l'amélioration attendue s'est confirmée, un trop grand nombre d'entre vous ont tout de même dû attendre plus de deux heures pour cette prise en charge.*

*Compte tenu de ce qui précède, nous avons convoqué l'entreprise mandatée afin d'examiner les raisons qui ont conduit à un retard inacceptable tant pour les responsables des locaux de vote que pour le service des votations et élections qui doit consolider les résultats.*

*Il va de soi que nous vous informerons au plus vite sur les constats et les mesures prises pour corriger ces défaillances. »*

### 3. COMMUNICATIONS DE LA MAIRIE

#### ➤ M. MAZENOD

- **Composition des Conseils municipaux et des Exécutifs communaux pour les élections communales de 2015**

Selon l'arrêté du Conseil d'Etat, le Conseil municipal de Genthod sera composé de 17 membres et son Exécutif sera composé d'un maire et de deux adjoints. C'est la population au 30.06.2014 de 2'794 habitants qui définit ces compositions.

- **Changement de pratique pour les honneurs aux centenaires du canton**

Le Président du Département présidentiel, M. François Longchamp, nous a informé d'un changement par courrier daté du 19 septembre 2014, dont je vous donne lecture :

« Depuis plusieurs décennies, le Conseil d'Etat genevois honore les habitants du canton qui fêtent leur 100<sup>ème</sup> anniversaire par la présence de hauts cadres de l'administration cantonale à une cérémonie festive, ainsi que par un cadeau. Ces cérémonies sont organisées conjointement avec les autorités communales et, cas échéant, les établissements où résident les jubilaires.

L'évolution réjouissante de l'espérance de vie conduit à une augmentation constante du nombre de personnes fêtant chaque année leur 100<sup>ème</sup> anniversaire. Ainsi en 2013, ce sont près de deux cérémonies par semaine qui ont été célébrées.

Malheureusement, cette charge s'avère désormais trop lourde tant en terme de calendrier des célébrations qu'en terme de travail préparatoire pour l'administration. C'est pourquoi le Conseil d'Etat a décidé d'adapter sa pratique à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015. Dès cette date, il manifestera plus sobrement son respect à l'égard des centenaires par l'envoi d'un courrier personnalisé, ainsi que d'un bouquet de fleurs ou d'un coffret de trois bouteilles de vin. Il doit donc renoncer à déléguer l'un de ses cadres à chaque cérémonie. Il continuera toutefois de participer à la célébration de l'anniversaire du ou de la doyen-ne du canton.

Sachant que les jubilaires et leurs proches sont souvent sensibles à la présence des autorités, le service administratif et ressources humaines du département présidentiel vous communiquera volontiers en fin d'année civile, sur demande de votre part, la liste des personnes qui devraient atteindre 100 ans durant l'année suivante. Vous pourrez ainsi prendre les dispositions qui vous paraîtront judicieuses pour manifester la présence des autorités communales auprès des jubilaires. »

Genthod aura l'honneur de fêter 4 centenaires en 2015.

- **1954 – 2014 : 60 ans de télévision à Genève**

En 2014, nous fêterons les 60 ans de télévision à Genève. Je vous rappelle que Genthod a joué un rôle pionnier, puisque l'ancienne mairie avait été utilisée à l'époque comme lieu de réunion. J'ai été abordé par le Gentousien M. Pierre Barde, réalisateur de films à la télévision. J'ai été séduit par son projet de DVD pour marquer ces quarante ans, qui présentera notamment le rôle de Genthod. J'ai donc décidé de participer à ce film qui aura lieu fin novembre. Il évoquera certainement MM Schenker et Froidevaux. J'ai pensé qu'il était urgent de décider de faire quelque chose, car Genthod a visiblement joué un rôle important.

#### ➤ M. STALDER

- **Vernissage de « Genthod Art », le 4 novembre**

Le Vernissage de « Genthod Art » aura lieu le 4 novembre prochain. J'invite chacun à s'y rendre afin d'y découvrir les différentes œuvres. La Commune pourrait à cet effet s'en procurer afin de l'ajouter à son patrimoine. Si l'un d'entre vous aurait vu une œuvre intéressante, je reste à son écoute.

#### ➤ M. BAUMGARTNER

- **Collecteur d'eaux pluviales Route de Rennex**

Le collecteur d'eaux pluviales Route de Rennex via le chemin de la Fermette est terminé depuis le 25 septembre. Les travaux ont débuté le 25 août.

*La durée de la creuse, des branchements, du remblaiement de la fouille, ainsi que de l'ensemencement s'est terminée en l'espace d'un mois, le beau temps aidant. La planification prévoyait 6 semaines.*

*Le 18 août avant l'ouverture du chantier, un sondage et un passage de caméra sur le tronçon restant du collecteur, soit sur 111 mètres, ont été effectués par la maison Liaudet SA.*

*Vu la vétusté de cette canalisation, la Mairie a pris l'initiative de remplacer la totalité de ce collecteur servant à récolter toutes les eaux pluviales de la route de Rennex en amont de la ferme Rizzoli, jusqu'à l'intersection du chemin des Limites. D'autre part, une partie du collecteur étant déjà dimensionné à 300 millimètres de diamètre, il a été décidé de mettre tous les collecteurs au même diamètre de 300 millimètres.*

*Suite au résultat du sondage et des images de la caméra, j'ai averti le Président de la commission du génie civil, Monsieur Christophe Favre, sur la réfection totale. Les images de la caméra seront à disposition des membres de la commission lors de la prochaine séance. Un dépassement d'environ Frs. 100'000,- TTC est à prévoir, à moins que les bonnes conditions de travail l'aient partiellement compensé.*

#### 4. NOMINATION DES PRÉSIDENTS ET VICE-PRÉSIDENTS DES LOCAUX DE VOTE POUR 2015

En préambule, Mme PITTELOUD informe qu'étant donné les retards dans la prise en charge des urnes par les prestataires, il est possible que les Présidents des locaux de vote soient autorisés par le Conseil d'Etat de les apporter eux-mêmes au service des votations et des élections.

M. HONEGGER passe à la nomination des Présidents et Vice-Présidents par date.

##### 8 mars 2015 (votation populaire)

Président-e	Bastien GUEX
Suppléant Président-e	Carol BORLOZ-NEUFFER
Vice-Président-e	Marie-France MUTILLOD
Suppléant Vice-Président-e	Viken VARTZBED

Concernant les dates des élections communales, à savoir les 19 avril et 8 mai 2015, M. HONEGGER informe que la Mairie se chargera des nominations. Il souligne que les candidats n'ont pas le droit d'être Président ni Vice-président.

##### 14 juin 2015 (votation populaire)

Président-e	Jean KELLER
Suppléant Président-e	Wolfgang HONEGGER
Vice-Président-e	Carol BORLOZ-NEUFFER
Suppléant Vice-Président-e	Christophe FAVRE

##### 18 octobre 2015 (élection du Conseil national et du Conseil des Etats)

Président-e	Marie-France MUTILLOD
Suppléant Président-e	Georges RYCHNER
Vice-Président-e	Isabelle ISCH
Suppléant Vice-Président-e	Fabienne PITTELOUD

##### 8 novembre 2015 (2<sup>ème</sup> tour du Conseil des Etats)

Président-e	Wolfgang HONEGGER
Suppléant Président-e	Elisabeth STALDER
Vice-Président-e	Erika MOTTIER
Suppléant Vice-Président-e	Isabelle ISCH

29 novembre 2015 (votation populaire)

Président-e	Jean KELLER
Suppléant Président-e	Marie-France MUTILLOD
Vice-Président-e	Bastien GUEX
Suppléant Vice-Président-e	Christophe FAVRE

## 5. PROPOSITIONS DE LA MAIRIE

Aucune proposition.

## 6. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

### Aménagement des Bains de Saugy

M. FAVRE prend la parole au nom du GIG :

*« Le Groupement pour les Intérêts de Genthod se félicite que les travaux d'aménagement des Bains de Saugy aient commencés, maintenant que le permis de construire du projet initié par le Groupement au début de cette législature est entré en force.*

*L'entreprise Jacquet a commencé les défrichements. Le Groupement souhaite savoir si les travaux de cette entreprise ont été adjugés par la Commune ou par l'Etat ?*

*Enfin, à présent que la phase réalisation est en cours, quelle commission devrait-elle suivre le dossier? Ne devrait-t-il pas dépendre de la commission Génie Civil et mobilité ? »*

M. MAZENOD répond que l'adjudication a été faite conjointement par les services de l'Etat et la commune. Il y a actuellement un défrichage de petits arbustes. Le suivi de ce projet devrait se faire par la commission aménagement du territoire et tissu économique. Il informera des avancées de ces travaux et convoquera la commission quand cela sera nécessaire.

Mme STALDER souligne que cette demande de réhabilitation a fait l'objet de plusieurs interventions au nom du PLR. Elle rappelle que ces Bains lui tenaient particulièrement à cœur et elle se réjouit que les travaux aient commencé. Enfin, elle souhaite que la commission aménagement du territoire et tissu économique, qui était saisie de ce dossier, poursuive son travail.

### Mur de soutènement de la Revillote

M. FAVRE prend la parole au nom du GIG :

*« Le GIG s'inquiète de la situation du mur de la Revillote, dont la faiblesse des fondations a été relevée par le Groupement il y a plus de deux ans, lors des études pour l'accès au lac des genthousiens.*

*Malgré des demandes répétées, aucun rapport sur le type de travaux à effectuer n'a été produit à ce jour. Où en est le dossier ? »*

M. BAUMGARTNER répond avoir reçu le rapport de l'expert il y a peu de temps, qu'il transmettra à M. Favre. Il ajoute qu'il faudra attendre le printemps pour effectuer les travaux.

M. RYCHNER constate qu'en cette approche des périodes électorales chaque groupe politique tire la corde. Il souligne alors que le mur de soutènement de la Revillote interpelle tout le Conseil Municipal qui s'est rendu sur place.

### ACG - Cotisations communales 2015

Mme ISCH revient sur l'augmentation de la cotisation à l'ACG et demande pourquoi elle a augmenté.

M. HONEGGER explique que c'est lié aux coûts supplémentaires des deux nouveaux postes de travail créés pour assumer la facturation des repas pris en charge dans le cadre du GIAP, soulignant qu'il s'agit d'une année test.

#### **Association Transfrontalière des Communes Riveraines de l'Aéroport International de Genève (ATCR-AIG)**

M. KELLER revient sur le bulletin d'information de l'ATCR-AIG, transmis à l'ensemble du Conseil Municipal. Il informe que l'Office fédéral de l'aviation civile a mené une étude visant à déplacer l'aviation légère et d'affaires de l'Aéroport de Genève. Cela aura pour conséquence de créer des mouvements supplémentaires des gros-porteurs. Il rappelle que la stratégie de l'Aéroport de Genève est d'augmenter la part des gros-porteurs et de diminuer les vols low cost. De ce fait, il y aura davantage de pollution sonore et environnementale. Il applaudit l'effort de cette association qui vise à inclure les communes en amont.

M. HONEGGER propose que le Président ou le Vice-Président de l'ATCR-AIG soit invité pour une présentation afin qu'il détaille les activités de l'association.

M. MAZENOD souligne que la commune intervient également à ce sujet dans le cadre de l'association des sept communes de la rive droite du lac. Cela dit, il transmettra les coordonnées du Président de l'ATCR-AIG, Yvan Rochat.

M. KELLER considère qu'il est souhaitable de ne pas attendre que ce travail soit fait dans le cadre des 7 communes de la rive droite du lac, dans la mesure où chacune a ses propres problématiques à défendre. Il rappelle que la commune de Genthod est touchée de plein fouet.

M. MAZENOD informe qu'il existe d'autres associations, comme l'Association des Riverains de l'Aéroport de Genève (ARAG), par exemple. Il rappelle avoir fait un descriptif complet à ce sujet lors d'un précédent Conseil Municipal. Cela dit, il prend en compte la demande d'inviter le Président de l'ATCR-AIG lors d'un prochain Conseil Municipal.

#### **Collecteur d'eaux pluviales Route de Rennex**

M. GUEX revient sur l'intervention de M. Baumgartner au sujet du collecteur d'eaux pluviales Route de Rennex. Il a été annoncé un dépassement de Frs. 100'000,- sur un montant total de Frs. 570'000,-. Sachant que c'est une augmentation non négligeable, il demande que les travaux réalisés soient explicités lors d'une prochaine commission.

M. BAUMGARTNER confirme qu'il fera cette présentation.

#### **Sortie du Conseil Municipal**

M. GUEX fait une remarque au sujet de la sortie du Conseil Municipal de l'année prochaine à Poschiavo. Prendre un avion pour un séjour de 48 heures lui pose des problèmes de conscience. Il se demandait donc s'il n'était pas possible d'organiser cette sortie sur trois jours. De plus, il trouve dommageable que celle-ci soit prévue lors d'une date d'élection communale.

M. HONEGGER fait remarquer qu'il s'agit de la fin de la législature et que certains conseillers municipaux qui ne se représentent pas méritent d'être pris en considération.

#### **Erosion du Creux-de-Genthod**

M. RYCHNER aborde les problèmes d'érosion du Creux-de-Genthod qui faisaient suite à des travaux ayant eu lieu lors d'une précédente législature. Il demande à en savoir plus.

M. MAZENOD explique qu'il s'agit de stabiliser la berge. Les détails seront présentés en commission du génie civil par M. Baumgartner.

**Délibérations Chemin du Pré-Paul et Collecteurs EU/EP chemin des Troiselles**

Mme MOTTIER fait part d'une intervention au sujet des délibérations susmentionnées :

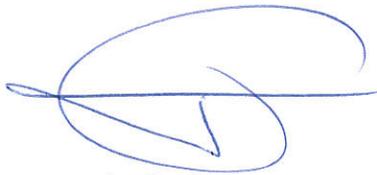
*« Dans les deux délibérations citées plus haut, il n'est pas mentionné que les chemins en question sont des chemins de nature privée.*

*Je demande donc qu'à l'avenir cette remarque soit prise en considération et que figure la mention « chemin privé » dans les futures délibérations présentées au Conseil Municipal lorsque c'est le cas.*

*Je trouve anormal de ne pas informer le citoyen de l'utilisation de l'argent des contribuables.*

*Je vous remercie de votre écoute. »*

Monsieur le Président lève la séance à 20h45.



La Secrétaire  
Fabienne PITTELOUD



Le Président  
Wolfgang HONEGGER